

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE



ARRONDISSEMENT
de RENNES

Syndicat Intercommunal
pour l'enseignement
de la **M**usique

S.I.M.
RIVE SUD

S.I.M.
Hôtel de Ville
Place du Docteur Joly
BP. 77109
35 171 BRUZ Cedex

EXTRAIT du REGISTRE

des DÉLIBÉRATIONS

du COMITÉ SYNDICAL

N° 12

L'an deux Mille vingt-quatre, le 2 avril, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique de Rive Sud, s'est réuni salle n°1 à l'école de musique, sous la présidence de Madame Catherine BOUTHEMY, 1^{ère} Vice-Présidente, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 22 mars, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET de la DÉLIBÉRATION :	ELECTION D'UN NOUVEAU PRESIDENT
----------------------------	---------------------------------

PRESENTS	C. Bouthemy, M. Demolder, A. Guillet, J-R Houssin, A. Le Couriaud, B. Leroy, N. Lollivier, S. Marchais, S. Pelois, D. Renault, R. Thorez.
----------	---

ABSENTS EXCUSÉ(E)S	K. Fiancet, F. Gourdais (pouvoir à A. Guillet), F. Leroy, A. Martino, A. Marquis, E. Moineau, C. Trochu (pouvoir à D. Renault).
-----------------------	---

Monsieur Michel Demolder, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend place au Comité Syndical en qualité de Secrétaire.

En application des articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le Président.e est élu.e par le Comité Syndical au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant la démission de Marie-Pierre DURAND en date du 28 février 2024, il est demandé de procéder à l'élection du président du syndicat intercommunal pour l'enseignement de la musique Rive Sud.

Il vous est proposé la candidature de Monsieur : Bertrand LEROY

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

Nombre de votant : 13

Suffrages exprimés Pour : 11

Abstention : 2

Monsieur Bertrand Leroy ayant obtenu 11 voix est proclamé Président.

Délibération Publiée le :	05/04/2024
Transmise à la Préfecture le :	05/04/2024

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Le Président,
Bertrand LEROY

ECOLE DE MUSIQUE
RIVE SUD